

à \$35 l'once tout l'or offert. Par la suite, le taux du change entre le dollar canadien et le dollar américain s'est stabilisé. Jusqu'à la déclaration des hostilités, en 1939, une grande partie des échanges variait de un cent au-dessus ou en dessous du pair, bien que le dollar canadien à New-York ait grimpé jusqu'à 103.6c. (sept. 1934) et soit tombé jusqu'à 98c. (sept. 1938)*.

Dès le début de la seconde guerre mondiale, en septembre 1939, le Royaume-Uni et d'autres pays de la zone sterling ont adopté la réglementation des changes, fixant les cours d'achat et de vente à 4.02½ et à 4.03½ dollars américains. Le dollar canadien à New-York a baissé jusqu'au 16 septembre 1939, lorsque le gouvernement a institué le contrôle du change étranger† au Canada et fixé les cours d'achat et de vente du dollar américain à \$1.10 et \$1.11 et ceux de la livre sterling à \$4.43 et \$4.47.

Comparativement aux mois précédents, la dépréciation du dollar canadien sur l'unité américaine a été à peu près la moitié de celle de la livre sterling.

Sauf le petit ajustement du 15 octobre 1945, lorsque les cours de vente du dollar américain et de la livre sterling ont baissé respectivement à \$1.10½ et \$4.45, les cours officiels du dollar canadien sont restés inchangés jusqu'au 5 juillet 1946. A cette date, le dollar américain est revenu au pair et les cours d'achat et de vente du dollar américain ont été de \$1.00 et de \$1.00½, et ceux de la livre sterling de \$4.02 et de \$4.04. Ces cours sont restés en vigueur jusqu'au 19 septembre 1949, lorsque par suite d'une dévaluation de 30.5 p. 100 ou \$2.80 américains de la livre sterling, adoptée par le Royaume-Uni (mesure adoptée à des degrés variables pour de nombreuses autres monnaies), le Canada est revenu aux anciennes parités officielles de \$1.10 et \$1.10½ pour un dollar américain. La livre sterling a été cotée à \$3.07¼ et à \$3.08¾, selon le cours recoupé de New-York.

Le 30 septembre 1950, le ministre des Finances a annoncé que les cours fixes officiels du change étranger, maintenus en vigueur à différents niveaux depuis 1939, seraient annulés à partir du 2 octobre. Depuis, le gouvernement a décidé de laisser les facteurs économiques déterminer le cours sans que le compte du Fonds du change intervienne officiellement si ce n'est pour assurer des conditions normales sur le marché du change étranger. Les tendances persistantes ne sont pas renversées, mais les fluctuations à trop court terme sont corrigées.

Jusqu'au 14 décembre 1951, cette politique s'est poursuivie dans le cadre du contrôle des changes. A cette date, les Règlements sur le contrôle des changes ont été révoqués par le gouverneur en conseil et les nouveaux règlements adoptés exemptent toute personne et toute transaction des diverses exigences de la loi sur le contrôle des changes. L'adoption de ces règlements mit fin au contrôle de changes au Canada et la loi a été abrogée en 1952.

L'écart entre la valeur du dollar américain et celle du dollar canadien, de janvier 1951 à la fin de 1957, paraît au graphique qui suit. Après la sensible fluctuation de la dernière moitié de 1951 et les trois premiers trimestres de 1952, le dollar américain a évolué d'un minimum de 95.9c. en septembre 1952 à un point de 100.1c. en novembre 1955. Cependant, durant le deuxième trimestre de 1956, il a commencé un recul qui a continué durant le 3^e trimestre de 1957. Le minimum antérieur (après la guerre) de 95.9c. a été atteint en novembre 1956 et, en août 1957, le dollar américain était tombé à 94.2c., recul le plus prononcé du siècle. Durant les quatre derniers mois de 1957; le dollar américain s'est redressé de nouveau et a terminé l'année à 98.4c.

* Cote de midi. Les maximums et minimums quotidiens ont pu être différents.

† L'activité de la Commission de contrôle du change étranger, depuis sa fondation jusqu'à sa dissolution en décembre 1951, est résumée dans les *Annuaire*s précédents.